



## **Lettre de mission pour l'Observatoire citoyen des politiques publiques**

### **1. L'Observatoire citoyen des politiques publiques**

#### **• Composition**

L'Observatoire citoyen des politiques publiques est une nouvelle instance dans le paysage de la participation herblinoise.

Créé par le Conseil municipal du 11 octobre 2021, il se voit confier une mission spécifique d'évaluation des politiques publiques.

Il constitue un nouvel outil au service de l'évaluation des politiques municipales.

L'Observatoire est composé de 21 participants :

- 8 habitants tirés au sort sur la base des adresses postales de la commune ;
- 6 élus : 3 de la majorité municipale et 3 des groupes minoritaires ;
- 3 acteurs associatifs, sélectionnés par tirage au sort après appel à volontariat ;
- 2 acteurs économiques, sélectionnés par tirage au sort après appel à volontariat ;
- 2 personnes qualifiées, expertes du sujet évalué, désignées par le Conseil municipal.

#### **• Missions**

L'Observatoire citoyen est une instance d'aide à la décision. Ses membres ont pour mission de produire un avis et des préconisations sur la politique publique évaluée.

L'évaluation s'attache à mesurer les effets d'une politique publique et ses résultats au regard de ses objectifs. Elle examine le fonctionnement de la politique publique, ses conditions de mise en œuvre et les moyens qui y sont attribués. Elle interroge tout à la fois sa pertinence, sa cohérence, son efficacité et son efficience.

Du fait de sa technicité, l'évaluation des politiques publiques est le plus souvent menée par des services spécialisés ou des cabinets d'études.

A travers l'Observatoire citoyen, ce sont les habitants et les acteurs du territoire qui pilotent l'évaluation.

Ils sont accompagnés techniquement par le service évaluation et contrôle de gestion, qui assure un appui méthodologique.

L'évaluation menée par l'Observatoire citoyen des politiques publiques s'inscrit dans le respect des principes promus par la Société Française d'Evaluation (SFE), à savoir :

pluralité, distanciation, compétence, respect des personnes, transparence, opportunité et responsabilité. Elle vise à améliorer l'action publique et à garantir l'intérêt général.

Une charte précise les engagements de la Ville et des participants à l'Observatoire citoyen des politiques publiques. Elle constitue un contrat moral entre les parties prenantes.

## **2. L'évaluation du soutien municipal à la vie associative**

### **• Contexte**

Le soutien à la vie associative est un sujet d'importance pour la Ville tant le tissu associatif local participe de la vitalité du territoire et du développement des solidarités. Les associations enrichissent la vie locale. Elles interviennent aussi bien dans le domaine de l'action culturelle et sportive, que dans les politiques de solidarités, la défense des droits, et les débats et actions autour de l'écologie, etc. Le modèle associatif est intrinsèquement lié à l'idée d'intérêt général et il porte un idéal de transformation de la société qui passe par l'émancipation des citoyens.

La crise du COVID a fragilisé les associations. Le fonds de solidarité débloqué par la Ville en 2020 et 2021 a permis de répondre rapidement à des situations d'urgence.

Pourtant, près de deux ans après le début de la crise sanitaire, la sécurisation financière ne semble pas être la principale difficulté à laquelle les associations sont confrontées. Le maintien du lien avec les adhérents et la mobilisation des bénévoles font partie des principales préoccupations des associations en Pays de la Loire.

Par ailleurs, les associations sont confrontées à des évolutions de fond : modifications dans leurs modes de financement et nouvelles formes d'engagement bénévole sont autant d'éléments qui impactent en profondeur le fonctionnement associatif.

### **• Finalités de l'évaluation**

Les grandes orientations de la politique de soutien municipal à la vie associative datent d'il y a une dizaine d'années. Les objectifs fixés à l'époque sont pour partie encore valables, et les procédures ont été adaptées au fil de l'eau pour répondre à l'émergence de nouveaux enjeux.

Au regard des évolutions profondes du monde associatif, il est nécessaire d'évaluer le soutien que la Ville apporte aujourd'hui aux associations.

L'évaluation du soutien municipal à la vie associative constitue une réponse à long terme, visant à mesurer la richesse du paysage associatif herblinois, à mieux identifier les besoins des associations et à définir le positionnement le plus pertinent pour la Ville.

L'évaluation devra aboutir à un avis portant sur le soutien municipal à la vie associative, et à des préconisations stratégiques et opérationnelles compatibles avec les compétences et le fonctionnement de la collectivité.

### **3. Périmètre d'action**

L'Observatoire citoyen des politiques publiques est missionné par le Conseil municipal. La politique publique évaluée, les principes de composition de l'Observatoire citoyen et les personnes qualifiées sont désignés par les élus.

Dans le cadre de l'évaluation du soutien municipal à la vie associative, l'Observatoire citoyen interrogera tout à la fois l'efficacité, l'efficience et la pertinence de la politique publique associative, au regard des formes que prend actuellement le soutien de la Ville.

L'Observatoire citoyen des politiques publiques est accompagné par le service évaluation et contrôle de gestion de la Ville, et par le service Dialogue des territoires, politique de la Ville et vie associative.

Les services de la Ville fourniront à l'Observatoire citoyen toutes les informations nécessaires à sa mission d'évaluation.

L'Observatoire citoyen pourra diligenter auprès du service évaluation et contrôle de gestion la mise en œuvre d'un certain nombre d'enquêtes et d'auditions auprès des publics et des personnes ressources qu'il aura identifiés. Ces demandes de travaux devront rester soutenables pour les services, qu'ils soient externalisés ou réalisés en interne.

Le service évaluation et contrôle de gestion se chargera directement de l'évaluation des critères de cohérence interne et externe, qui ont trait à la structuration et à la gouvernance de la politique publique concernée (cohérence interne) et à son fonctionnement partenarial (cohérence externe).

L'Observatoire sera toutefois tenu régulièrement informé du degré d'avancement de cette évaluation, et les résultats complets lui seront présentés en priorité.

### **4. Et après**

L'avis et les préconisations formulées par l'Observatoire citoyen seront présentés en Conseil municipal.

Après instruction des propositions, les élus rendront un avis sur les travaux de l'Observatoire citoyen. Ceux-ci serviront de base à une démarche de schéma directeur qui orientera la politique publique associative pour les années à venir.

### **5. Calendrier**

L'évaluation du soutien municipal à la vie associative nécessitera environ dix séances de travail.

La démarche d'évaluation sera segmentée en quatre grandes phases.

- Phase 1 : questions évaluatives

Les questions évaluatives sont les questions auxquelles l'évaluation devra répondre.

Certaines questions incontournables seront transmises à l'Observatoire citoyen, qui aura charge de les préciser.

En complément, les membres de l'Observatoire pourront choisir de traiter d'autres questions qui leur sembleraient pertinentes.

- Phase 2 : collecte et analyse des matériaux

L'évaluation pourra être conduite à partir de divers matériaux, par exemple :

- ressources documentaires (livres, articles, études) ;
- données sur l'activité municipale ;
- contributions récoltées sous diverses formes, par exemple : questionnaires, auditions de personnes, groupes de parole, ou encore *via* la plateforme « Je participe à Saint-Herblain ».

L'Observatoire citoyen sélectionnera les données qui lui paraîtront les plus pertinentes en fonction de la question à évaluer, déterminera les modalités de collecte puis procédera à leur analyse.

- Phase 3 : conclusions de l'évaluation

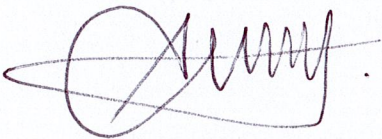
L'Observatoire citoyen produira un avis sur la politique publique de soutien à la vie associative. Cet avis sera composé des conclusions de l'évaluation qui découleront des travaux précédents, et des préconisations que l'Observatoire émettra pour améliorer le soutien municipal à la vie associative.

- Phase 4 : préparation de la restitution

L'Observatoire citoyen rendra compte de ses travaux en Conseil Municipal. Cette présentation fera l'objet d'un temps de préparation.

Les résultats de l'évaluation feront ensuite l'objet d'une synthèse qui sera diffusée auprès de l'ensemble de la population.

Le Maire  
Vice-Président de Nantes Métropole



Bertrand Affilé